

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES
CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE TORONTO**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2022



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitain Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints de l'entité au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Observations – référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu pour les états financiers.

En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.É.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 15 juin 2022

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 415 744 \$	4 019 643 \$
Acomptes des clients (note 3)	15 734 699	15 577 876
Débiteurs (note 8)	665 101	4 167 270
	27 815 544	23 764 789
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	4 610 250	2 797 592
Revenus reportés (note 3)	16 268 468	22 322 969
Avantages sociaux futurs (note 6)	965 200	2 040 600
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	38 731 331	39 724 442
	60 575 249	66 885 603
Dette nette	(32 759 705)	(43 120 814)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	169 828 596	180 226 211
Immobilisations incorporelles	162 500	—
Stocks	567 192	344 234
Charges payées d'avance	681 304	720 944
	171 239 592	181 291 389
Engagements (note 9)		
Excédent accumulé (note 5)	138 479 887 \$	138 170 575 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	31 mars 2022	31 mars 2022	31 mars 2021
	Montants budgétés (Note 1 I))	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	4 408 000 \$	1 421 450 \$	65 261 \$
Location d'installations	5 139 000	2 925 270	1 518 413
Stationnement	4 476 000	5 853 423	2 187 633
Commissions	492 000	578 424	47 094
Communications	501 200	286 571	113 789
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Palements de transfert (note 3)	3 985 000	23 824 681	6 808 364
Autres	1 428 600	1 644 424	1 518 506
Montant total des revenus	21 422 900	37 527 354	13 252 171
Charges (note 7)			
Aliments et boissons	6 830 200	4 468 975	3 565 070
Location d'installations	2 632 200	2 315 068	1 677 198
Stationnement	1 879 000	1 921 641	1 239 751
Communications	741 700	618 565	648 631
Services événementiels	247 600	233 097	156 177
Charges générales et administratives	5 976 000	4 478 763	7 407 081
Ventes et commercialisation	3 700 700	2 770 297	2 914 407
Services d'ingénierie	4 660 600	3 660 640	3 629 737
Énergie	2 460 000	1 455 493	1 177 668
Autres	2 885 500	2 347 410	2 644 048
Amortissement	10 886 000	10 448 093	10 760 532
Total des charges	42 899 500	34 718 042	35 820 300
Excédent (déficit) de l'exercice	(21 476 600)	2 809 312	(22 568 129)
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	138 170 600	138 170 575	163 238 704
Distribution (note 5)	—	(2 500 000)	(2 500 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	116 694 000 \$	138 479 887 \$	138 170 575 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	31 mars 2022	31 mars 2021
	Résultats réels	Résultats réels
Excédent (déficit) de l'exercice	2 809 312 \$	(22 568 129) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 976)	(1 029 934)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(162 500)	—
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	66 498	—
Amortissement des immobilisations corporelles	10 448 093	10 760 532
	13 044 427	(12 837 531)
Acquisition de stocks	(287 130)	(113 202)
Acquisition de charges payées d'avance	(642 419)	(1 126 763)
Consommation des stocks	64 172	237 209
Radiation de stocks	—	351 091
Utilisation de charges payées d'avance	682 059	1 370 926
Distribution	(2 500 000)	(2 500 000)
Variation de la dette nette	10 361 109	(14 618 270)
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(43 120 814)	(28 502 544)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(32 759 705) \$	(43 120 814) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	2 809 312 \$	(22 568 129) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	10 448 093	10 760 532
Avantages sociaux futurs	(1 075 400)	195 800
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	11 188 894	(12 604 908)
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	3 502 169	(1 217 214)
Stocks	(222 958)	475 098
Charges payées d'avance	39 640	244 163
Revenus reportés et acomptes des clients	(6 211 324)	6 745 093
Créditeurs et charges à payer	1 812 658	(5 271 719)
	10 109 079	(11 629 487)
Activités de financement		
Distribution (note 5)	(2 500 000)	(2 500 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	66 498	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 976)	(1 029 934)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(162 500)	—
	(212 978)	(1 029 934)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 396 101	(15 159 421)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 019 643	19 179 064
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	11 415 744 \$	4 019 643 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la province de l'Ontario par l'entremise du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario (le « MIPSTC »). En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

La pandémie de COVID-19 et les mesures d'urgence adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux visant à atténuer la propagation de la pandémie ont continué d'avoir une incidence importante sur la Société pendant l'exercice. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyager, des périodes de quarantaine volontaires et des règles en matière de distanciation sociale, ont beaucoup nui à la capacité de la Société à organiser des événements et à générer des revenus, ce qui a eu une incidence défavorable sur la performance financière et la situation de trésorerie de la Société. Il n'est toujours pas possible de connaître avec précision la durée et la gravité de la pandémie et ses répercussions continueront de se faire sentir sur les activités de la Société à court terme. La Société est en voie de contracter un prêt renouvelable à court terme auprès de l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») d'une valeur de 25 000 000 \$ qu'elle pourra utiliser pour faire face aux imprévus.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations, les communications, les autres revenus et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Paiements de transfert

Les paiements de transfert reçus assortis ou non de critères d'admissibilité, mais assortis de stipulations, sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et où tous les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Un passif comptabilisé en lien avec les paiements de transfert doit être diminué et un montant équivalent de revenu doit être comptabilisé à mesure que le passif est réglé.

d) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci ayant été comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers (suite)

Les actifs non financiers comprennent :

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée d'utilité si elle est inférieure – de 5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. La Société réduit le coût d'une immobilisation corporelle lorsqu'elle peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente.

ii) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

f) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du compte du client lorsque les services sont rendus. Les revenus reportés comprennent également les paiements de transfert que la Société a reçus pour lesquels la Société ne satisfait pas aux stipulations lui permettant de comptabiliser les paiements de transfert à titre de revenus.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

Les états financiers étant comptabilisés au coût ou au coût amorti, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société considère les dépôts bancaires dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Prestations de retraite du personnel

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. La Société a d'autres ententes sur les avantages du personnel aux termes desquelles certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un président et chef de la direction retraité. Celui-ci sera payé selon des versements mensuels à montant fixe qui cesseront le 1^{er} décembre 2025. La Société a également établi une convention de retraite aux termes de laquelle des prestations de conjoint sont versées au bénéficiaire d'un ancien dirigeant pour le reste de sa vie.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Prestations de retraite du personnel (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés.

k) Informations sur les apparentés

Il y a apparentés lorsqu'une partie a la capacité d'exercer un contrôle exclusif ou partagé sur une autre. Les principaux dirigeants et leurs proches parents, ainsi que les entités sur lesquelles ils exercent un contrôle exclusif ou partagé comptent également au nombre des apparentés. Les opérations entre apparentés sont déclarées si elles sont conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et si elles ont des incidences significatives sur les états financiers.

l) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du document budgétaire rédigé par la direction, qui a été approuvé par le conseil d'administration le 17 février 2021.

m) Normes comptables récemment adoptées

Aucune norme comptable récemment adoptée ne s'applique pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

n) Prises de position comptables futures

Ces normes et ces modifications n'étaient pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers. La direction évalue actuellement l'incidence des mises à jour des normes comptables suivantes pour les prochains états financiers de la Société.

- i) La norme comptable pour le secteur public 1201, *Présentation des états financiers* a été publiée en juin 2011. Cette norme exige que les entités présentent les gains et les pertes de réévaluation dans un nouvel état, distinct de l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Ce nouvel état comprend les gains et pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers et les éléments libellés en devises, ainsi que les autres éléments du résultat global qui surgissent lorsqu'un gouvernement inclut les résultats des entreprises publiques et des partenariats commerciaux. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022 et s'applique lorsque les normes comptables pour le service public 3450, *Instruments financiers* et 2601, *Conversion des devises* ont été adoptées.
- ii) La norme comptable pour le secteur public 3450, *Instruments financiers*, détermine les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.
- iii) La norme comptable pour le secteur public 2601, *Conversion des devises*, détermine les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les opérations libellées en devises. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. L'adoption anticipée est permise. Une entité du secteur public qui adopte cette norme doit également adopter la nouvelle norme relative aux instruments financiers.
- iv) La norme comptable pour le secteur public 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, porte sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation, et les informations à fournir relativement aux obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles faisant l'objet d'un usage productif. Ce chapitre est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

n) Prises de position comptables futures (suite)

- v) La norme comptable pour le secteur public 3400, *Revenus*, établit un cadre unique aux fins de la différenciation des revenus dans le but d'assurer une meilleure uniformité de la comptabilisation et de l'évaluation des revenus. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.
- vi) La Note d'orientation du secteur public NOSP-8, *Éléments incorporels achetés*, autorise les entités du secteur public à comptabiliser les éléments incorporels acquis dans le cadre d'une opération avec contrepartie. Cette note d'orientation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière* exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

3. Revenus reportés et paiements de transfert

Les revenus reportés représentent des montants en trésorerie reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société de 15 734 699 \$ (15 577 876 \$ en 2021) et les revenus reportés en lien avec les paiements de transfert de 533 769 \$ (6 745 093 \$ en 2021).

Le 5 février 2021, la Société a conclu une première entente de paiement de transfert (la première « EPT ») avec le MIPSTC, afin d'obtenir des fonds de stabilisation d'urgence d'une somme de 9 567 875 \$, qui ont été reçus le 31 mars 2021. La première EPT a été modifiée le 15 mars 2021 pour que le paiement des fonds de stabilisation d'urgence soit augmenté de 3 985 000 \$, montant qui été reçu le 9 avril 2021.

Le 23 juin 2021, la Société a conclu une deuxième EPT d'une somme de 7 324 800 \$. La deuxième EPT a été modifiée le 10 septembre 2021 et le 3 décembre 2021 pour que les paiements des fonds de stabilisation d'urgence soient augmentés de 2 075 200 \$ et de 8 179 648 \$, respectivement.

Au 31 mars 2022, la Société a reçu une somme de 21 564 648 \$ pour l'exercice 2021-2022. La Société a affecté les fonds de stabilisation d'urgence au paiement des charges de fonctionnement admissibles. La Société a utilisé la totalité des fonds à l'exception d'une somme de 553 769 \$ (6 745 093 \$ en 2021), laquelle est comptabilisée au poste « Revenus reportés » au 31 mars 2022.

Le 15 mars 2022, la Société a conclu une troisième EPT afin d'obtenir des fonds de stabilisation supplémentaires d'un montant maximal de 5 974 600 \$ pour l'exercice 2022-2023.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Immobilisations corporelles

2022	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	254 715 042 \$	109 939 034 \$	144 776 008 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	48 464 417	41 115 341	7 349 076
Améliorations locatives	78 768 991	61 065 479	17 703 512
	381 948 450 \$	212 119 854 \$	169 828 596 \$
2021	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	254 715 042 \$	104 289 880 \$	150 425 162 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	48 787 840	39 266 396	9 521 444
Améliorations locatives	78 666 965	58 387 360	20 279 605
	382 169 847 \$	201 943 636 \$	180 226 211 \$

Au cours de l'exercice, les entrées d'immobilisations corporelles se sont établies à 116 976 \$ (1 029 934 \$ en 2021), dont une tranche de néant (64 800 \$ en 2021) a été incluse dans les créditeurs et charges à payer.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2021	142 850 705 \$	(104 500 000) \$	99 819 870 \$	138 170 575 \$
Distribution	—	(2 500 000)	—	(2 500 000)
Excédent de l'exercice	—	—	2 809 312	2 809 312
Solde au 31 mars 2022	142 850 705 \$	(107 000 000) \$	102 629 182 \$	138 479 887 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'OOF, de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à l'OOF d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 25 mars 2022, la Société a effectué le versement d'une distribution de 2 500 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2022 (2 500 000 \$ pour l'exercice 2021). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 107 000 000 \$ en distributions (104 500 000 \$ en 2021).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs

L'obligation au titre des prestations constituées aux termes du régime d'allocations de retraite au 31 mars 2022 se chiffre à 858 900 \$ (1 114 300 \$ en 2021). L'obligation au titre des prestations constituées aux termes de la convention de retraite au 31 mars 2022 se chiffre à 485 800 \$ (489 500 \$ en 2021). Les prestations de ces régimes ont cessé de s'accumuler.

Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2019. La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) exige que le régime de retraite à prestations déterminées fasse préparer un rapport d'évaluation actuarielle au moins tous les trois ans. La Société est en voie de terminer l'évaluation actuarielle à des fins de financement au 31 décembre 2021.

Les autres régimes de retraite n'ont pas d'exigences législatives concernant la fréquence de l'évaluation actuarielle. L'évaluation actuarielle des régimes d'avantages de retraite la plus récente est la suivante :

- a) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2021;
- b) convention de retraite – 31 mars 2022;
- c) régime d'allocations de retraite – 31 mars 2022.

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un surplus de 2 851 200 \$ (surplus de 1 435 700 \$ en 2021) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le gain actuariel net non amorti s'est établi à 3 816 400 \$ (gain actuariel de 3 476 300 \$ en 2021), ce qui a donné lieu à un passif de 965 200 \$ au titre des avantages sociaux futurs (2 040 600 \$ en 2021) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 63 salariés participent au régime à prestations déterminées et 185 au régime à cotisations déterminées. En 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2022, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2022			2021		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Charges au titre du régime à prestations déterminées						
Coûts des prestations de l'exercice	744 000 \$	40 900 \$	784 900 \$	634 300 \$	45 700 \$	680 000 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(600 100)	39 100	(561 000)	429 200	51 900	481 100
Cotisations des salariés	(119 200)	—	(119 200)	(95 800)	—	(95 800)
Charges au titre du régime à prestations déterminées	24 700	80 000	104 700	967 700	97 600	1 065 300
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	2 145 600	63 300	2 208 900	2 062 700	70 000	2 132 700
Rendement prévu des actifs des régimes	(2 344 600)	(13 700)	(2 358 300)	(1 887 900)	(15 700)	(1 903 600)
Charges (produits) d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	(199 000)	49 600	(149 400)	174 800	54 300	229 100
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	(174 300)	129 600	(44 700)	1 142 500	151 900	1 294 400
Coût du régime à cotisations déterminées	403 700	—	403 700	460 700	—	460 700
Charges totales au titre des régimes	229 400 \$	129 600 \$	359 000 \$	1 603 200 \$	151 900 \$	1 755 100 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2022			2021		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	40 639 300 \$	2 738 700 \$	43 378 000 \$	39 130 700 \$	3 006 100 \$	42 136 800 \$
Coûts des prestations de l'exercice en cours	744 000	40 900	784 900	634 300	45 700	680 000
Coût financier	2 145 600	63 300	2 208 900	2 062 700	70 000	2 132 700
Prestations versées	(1 695 300)	(315 100)	(2 010 400)	(1 059 000)	(313 700)	(1 372 700)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	41 833 600 \$	2 527 800 \$	44 361 400 \$	40 768 700 \$	2 808 100 \$	43 576 800 \$
Actifs prévus des régimes						
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	44 178 500 \$	635 200 \$	44 813 700 \$	35 685 000 \$	617 100 \$	36 302 100 \$
Cotisations de l'employeur	792 700	266 500	1 059 200	833 100	265 500	1 098 600
Cotisations des salariés	83 100	—	83 100	95 800	—	95 800
Rendement prévu des actifs des régimes	2 344 600	13 700	2 358 300	1 887 900	15 700	1 903 600
Prestations versées	(1 695 300)	(315 100)	(2 010 400)	(1 059 000)	(313 700)	(1 372 700)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	45 703 600 \$	600 300 \$	46 303 900 \$	37 442 800 \$	584 600 \$	38 027 400 \$
Amortissement des gains sur l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	41 833 600 \$	2 527 800 \$	44 361 400 \$	40 768 700 \$	2 808 100 \$	43 576 800 \$
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	41 833 600	2 429 900	44 263 500	40 639 300	2 738 700	43 378 000
Ajustements liés à l'expérience	— \$	97 900 \$	97 900 \$	129 400 \$	69 400 \$	198 800 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	— \$	15 300 \$	15 300 \$	19 400 \$	8 300 \$	27 700 \$
Amortissement des gains sur les actifs des régimes						
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	45 703 600 \$	600 300 \$	46 303 900 \$	37 442 800 \$	584 600 \$	38 027 400 \$
Actifs réels des régimes	46 513 500	601 200	47 114 700	44 178 500	635 200	44 813 700
Ajustements liés à l'expérience	809 900 \$	900 \$	810 800 \$	6 735 700 \$	50 600 \$	6 786 300 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	121 400 \$	100 \$	121 500 \$	1 009 900 \$	4 500 \$	1 014 400 \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	41 833 600 \$	2 429 900 \$	44 263 500 \$	40 639 300 \$	2 738 700 \$	43 378 000 \$
Actifs réels des régimes	(46 513 500)	(601 200)	(47 114 700)	(44 178 500)	(635 200)	(44 813 700)
Déficit (excédent)	(4 679 900)	1 828 700	(2 851 200)	(3 539 200)	2 103 500	(1 435 700)
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	3 689 700	126 700	3 816 400	3 479 900	(3 600)	3 476 300
Passif au titre des prestations constituées	(990 200) \$	1 955 400 \$	965 200 \$	(59 300) \$	2 099 900 \$	2 040 600 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 965 200 \$ (2 040 600 \$ en 2021) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,30 %	2,60 % – 4,50 %	5,30 %	1,00 % – 4,50 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,30 %	2,25 %	5,30 %	2,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Taux d'indexation	1,30 %	1,30 %	1,30 %	1,30 %
DMERCA (en années)	6,7	9,0 – 10,4	6,7	9,0 – 11,3

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2022	2021
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	4,65 %	4,43 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,05 %	4,05 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2031	2031

7. Charges

Les charges correspondent aux coûts des biens ou des services acquis pendant l'exercice que les paiements aient été faits ou que les factures aient été reçues ou non.

Les charges comprennent des salaires, des avantages sociaux (dont des avantages sociaux futurs) et des indemnités de cessation d'emploi de 15 721 092 \$ (16 227 450 \$ en 2021).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

La norme comptable pour le secteur public 3450, *Instruments financiers*, exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2022 et 2021, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée aux risques financiers suivants : le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle repère et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2022	2021
Courant	256 165 \$	– \$
En souffrance depuis moins de 30 jours	111 359	47 727
En souffrance depuis plus de 30 jours	257 476	211 606
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(124 662)	(99 388)
Total des créances clients	500 338	159 945
Débiteurs non commerciaux	164 763	4 007 325
	665 101 \$	4 167 270 \$

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques (suite)

i) Risque de crédit (suite)

Les débiteurs non commerciaux comprennent des fonds de stabilisation d'urgence à recevoir du MIPSTC conformément à l'EPT de néant (3 985 000 \$ en 2021) (note 3).

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créditeurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

La pandémie de COVID-19 a augmenté le risque de liquidité de la Société. Pour gérer l'augmentation du risque, la Société continuera d'évaluer le besoin d'aide additionnelle sous forme de paiements de transfert afin de respecter ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. De plus, la Société est en voie de contracter un emprunt renouvelable à court terme auprès de l'OOF d'une valeur de 25 000 000 \$ qu'elle pourra utiliser pour faire face aux imprévus.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, des ordinateurs, du matériel et d'autres engagements au titre des charges de fonctionnement, comme suit :

2023	1 167 272 \$
2024	115 808
2025	89 050
2026	91 083
2027	93 176
Par la suite	1 906 654
	3 463 043 \$

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF (note 5) a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

